FICHE 2 -AUTORISATION PHOTOS JA

Pour une photo avec un ou des adulte(s):

				s Agriculter siliser les pl		ys de	la
figurant	sur	la	(les)	photo(s)	prise(s)	par	:
		•••••	•••••				•••

Pour une photo avec un ou des enfants :

Nous soussignés, :

demeurant
exerçant en commun l'autorité parentale sur l'enfant (les enfants) mineur(s) :
autorisons l'Association Jeunes Agriculteurs des Pays de la Loire et de la Mayenne à utiliser les photos de notre (nos) enfant(s) mineur(s) figurant sur la (les) photo(s) prise(s) par :

Cette autorisation est donnée en vue de la reproduction et | de l'exploitation de la ou des dites photos sur tous supports | photographiques et pour tous modes de diffusion et en particulier :

- Pour publications, si elles sont retenues dans le cadre du concours photos 2020,
- Pour toutes publications éditées par Jeunes Agriculteurs et ses partenaires, pour des expositions éventuelles.

Cette autorisation et la cession de droit d'utilisation de nos limages ainsi que de citer nos noms et prénoms sont faites à litre gratuit, pour une durée de 10 ans pour nous-mêmes et allant jusqu'au jour anniversaire de ses (leurs) 18 ans pour nos enfants.

Nous avons bien noté les engagements de Jeunes Agriculteurs .

Date et signature précédé de « bon pour autorisation ».

ARTICLE 4: CONTACTS

JEUNES AGRICULTEURS DE LA MAYENNE

CONCOURS PHOTOS

Parc Technopôle - Rue Albert Einstein BP 36135 - 53061 LAVAL Cedex 9

Téléphone : 02.43.67.37.59

E-mail: assistante@ja53.fr

Avec la participation de :





















Concours photos organisé par

les Jeunes Agriculteurs de la Mayenne